

paramètre : Dureté

les sources d'exposition

La dureté d'une eau ou *titre hydrotimétrique* (TH) correspond à la teneur en sels de calcium et de magnésium. Elle est exprimée en degré français (°F).

Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Un sol calcaire fournira une eau dite *dure* (TH élevé, supérieur à 30°F) alors qu'une eau traversant un terrain granitique sera considérée comme une eau *douce* (TH faible, inférieur à 15°F).

les effets sur la santé

Les eaux douces peuvent provoquer indirectement des inconvénients pour la santé en permettant la solubilité d'éléments tels que le plomb, le cadmium, le fer ou le cuivre, en particulier lorsque l'eau stagne dans les canalisations.

Les eaux dures ne provoquent que des inconvénients dits *de confort*, comme l'entartrage des canalisations d'eau chaude ou des appareils domestiques.

Il est admis qu'une dureté « idéale » est comprise entre 15 et 25°F.

les exigences de qualité

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée ; la réglementation prévoit juste que les eaux distribuées ne doivent pas être agressives, corrosives ou gêner la désinfection.

Les inconvénients cités ci-dessus peuvent justifier dans certaines conditions le recours à des adoucisseurs d'eau individuels. Ils ne doivent être réservés qu'aux usages d'eau chaude sanitaire et doivent être régulièrement entretenus pour prévenir un risque de prolifération bactérienne.

